



## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2015

### COMPTE-RENDU

---

<b>Présents :</b>	Mesdames Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD CHAPUIS et Charlotte THOMSON. Messieurs Gérard COLLIN, Franck CHENAL, Emmanuel COLIRE, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Anthony POCCARD CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
<b>Excusés :</b>	Mesdames Guillemette COUTTET et Georgette NALESSO. Monsieur Pierre JOUANNE.

---

Laurent TRESALLET annonce 3 pouvoirs : de Guillemette COUTTET à Laurent TRESALLET, de Georgette NALESSO à Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et de Pierre JOUANNE à Franck CHENAL.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 04 mai 2015.

Il est ensuite procédé aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

#### I/ ADMINISTRATION GENERALE

##### **1. Mutualisation du service de la halte-garderie entre Landry et Peisey Nancroix**

Anne CROZET explique que la commune de Peisey Nancroix souhaite proposer un service de garderie pour les enfants du Pays durant les mois de juillet et août 2015.

Dans une logique de mutualisation des moyens matériels et humains, cette ouverture serait globalisée avec le service proposé aux enfants de vacanciers par la commune de Landry.

La commune de Peisey Nancroix propose ainsi de compléter ce service en créant 12 places d'accueil pour les enfants locaux. Suite à une visite de la PMI le 28 mai dernier, l'âge d'accueil des enfants locaux est fixé de 4 mois à 6 ans.

Une convention avec la Mairie de Landry permet de définir les modalités et les conditions de la mutualisation de ce service d'accueil des enfants de vacanciers et des enfants locaux au sein de la Garderie Tom Pouce du lundi 29 juin 2015 au vendredi 28 août 2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention afin de préciser les modalités du service de mutualisation de la halte-garderie entre Landry et Peisey Nancroix.

##### **2. Signature du règlement intérieur de la Garderie – Ouverture été 2015**

Suite à l'ouverture prochaine d'un service de halte-garderie pour les enfants locaux du lundi 29 juin 2015 au vendredi 28 août 2015, il convient de valider le règlement intérieur de ce nouveau service afin de définir l'organisation globale de la structure pour les enfants locaux.

Anne CROZET remarque que les tarifs restent inchangés à ceux votés pour la saison 2014/2015.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le règlement intérieur du service de halte-garderie durant cet été.

### **3. Demande de location de l'appartement du Pont Baudin**

Comme l'année dernière, Guillaume VILLIBORD sollicite la location de l'appartement du Pont Baudin pour loger son employé du centre équestre pour les mois de juillet et août 2015.

Après en avoir discuté, les élus acceptent la demande de location pour un loyer de 460 € par mois.

### **4. Demande de location d'un garage communal**

Patrick VILLIOD sollicite la location d'un des garages communal. Le coût de la location s'élève à 75€ par mois. Après en avoir discuté, les élus acceptent la demande de location pour un loyer de 75 € par mois.

### **5. Convention pour l'activité du Tir à L'arc en fond de vallée**

Suite au projet d'activité de tir à l'arc proposé par François POUYE sur le stade de biathlon de Peisey Nancroix, une convention a été envisagée pour définir les modalités et les conditions d'organisation de cette activité.

Marina MENGOLLI explique que l'absence de coopération des autres utilisateurs du pas de tir pour accepter cette nouvelle activité n'a pas permis de trouver un accord raisonnable entre l'ensemble des utilisateurs du site.

## **II/ FINANCES**

### **6. Délibération modificative – Budget CCAS**

L'article 022 sur les dépenses imprévues dépasse le seuil réglementaire de 7,5%. La Trésorerie demande donc de réaliser une déclaration modificative.

Il convient donc d'augmenter les dépenses de l'article 61522 (Entretien et réparation de bâtiments) de 12 700,00 € et de réduire le montant de l'article 022 de 12 700,00 € pour obtenir un montant égal à 2 830,98€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

### **7. Délibérations modificatives – Budget Eau et assainissement**

L'article 022 sur les dépenses imprévues dépasse le seuil réglementaire de 7,5%. La Trésorerie demande donc de réaliser une déclaration modificative.

Il convient donc d'augmenter les dépenses de l'article 6152 (Entretien et réparations sur biens immobiliers) de 16 000,00 € et de réduire le montant de l'article 022 de 16 000,00 € pour obtenir un montant égal à 39 651,27 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

En parallèle, le résultat reporté sur le compte 001 n'est pas conforme au compte de gestion. Il convient de rajouter 75 417,96 € au compte 001 en recettes. Pour équilibrer les sections, une dépense de 75 417,96 € sera inscrite au compte 2315.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

### **8. Délibérations modificatives – Budget Ski de fond Gîte**

Le solde de résultat de fonctionnement reporté sur le compte administratif de l'exercice 2014 doit être modifié car il manque 0,01 € sur le compte 002 en recettes. Pour équilibrer la section, une dépense de 0,01 € sera inscrite sur le compte 6063.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

En parallèle, le résultat reporté sur le compte 001 du BP 2015 n'est pas conforme au compte de gestion. Il convient de rajouter 321,52 € au compte 001 en recettes. Pour équilibrer les sections, une dépense de 321,52 € sera inscrite au compte 2188.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

### **9. Délibération modificative – Budget communal**

La redevance de concession du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 a été demandée deux fois auprès d'ADS. Il convient donc de prendre une décision modificative pour annuler ce titre au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) pour un montant de 26 000 €.

Pour équilibrer les sections, le compte 60612 sera réduit de 26 000 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la décision modificative proposée.

## **III/ RESSOURCES HUMAINES**

### **10. Création d'un poste technique pour l'entretien des chemins**

Suite au départ en retraite de Yves MARCHAND-MAILLET, l'entretien des chemins nécessite d'ouvrir un emploi saisonnier durant un mois.

Le poste créé serait donc le suivant :

Grade : Adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe

Contrat à durée déterminée : du 15 juin au 15 juillet 2015

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

### **11. Création d'un poste pour le fleurissement**

Pour aider Maryse RICHERMOZ à l'entretien des fleurs sur la commune, il est proposé de recruter des jeunes entre 16 et 18 ans maximum pour les mois de juillet et août 2015.

Leur rémunération est égale au smic horaire et le contrat est conclu en fonction de l'article 3 alinéa 2 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ce poste.

### **12. Recrutement d'un agent intérim auprès du Centre de Gestion**

Suite à l'arrêt prolongé d'Isabelle NOZ, la Mairie de Peisey Nancroix a sollicité le centre de gestion pour la mise à disposition d'un agent ayant des connaissances en comptabilité, état civil et urbanisme pour une durée de 6 mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le recrutement d'un agent intérim auprès du Centre de Gestion.

## **IV/ TRAVAUX/URBANISME/MARCHES**

### **13. Instruction des autorisations d'urbanisme par le service Urbanisme de l'APTV**

L'article 134 de la loi ALUR prévoit la fin de la mise à disposition gratuite du personnel de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour toutes les communes appartenant à un EPCI de plus de 10000 habitants de population totale. Ces dispositions prennent effet au 1er juillet 2015.

Il est donc nécessaire que la commune prenne les dispositions nécessaires pour assurer la continuité du service à partir de cette date.

L'APTV met en place un pôle d'instruction des autorisations d'urbanisme à destination des communes intéressées. L'intervention de l'APTV prendra la forme d'une prestation de service avec une facturation à l'acte.

Les missions respectives de la commune et du service ADS de l'APTV, le champ d'application et la tarification prévisionnelle sont précisés dans une convention.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier au Syndicat Mixte APTV la réalisation de l'instruction des actes et autorise le maire à signer la convention.

### **14. Signature du marché de travaux de la Favière**

La commune souhaite réaliser des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales, de drainage de zone humide et de remplacement d'une conduite acier d'eau potable au lieu-dit La Favière.

En date du 26 mars 2015, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur la plateforme dématérialisée AWS, le journal local « Tarentaise Hebdo » ainsi que sur l'affichage public, pour un retour des offres au plus tard le 27 avril 2015.

Après l'ouverture des plis et analyse des offres, l'offre de l'entreprise PETAVIT a été jugée économiquement la plus avantageuse. Le tableau ci-après présente la synthèse de l'analyse des offres.

N° de pli	Entreprise	Note technique	Prix	Délai	Note totale (/ 50)	Classement
1	SAS BOCH & FRERES	10,5	17,5	5	33,0	5
2	SARL MARCHIELLO	23,5	18,4	1	42,9	2
3	STR	20,0	17,1	4	41,1	3
4	SER TPR	18,0	17,5	0	35,5	4
5	PETAVIT	22,0	20	5	47	1

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer ce marché de travaux au lieu-dit La Favière.

#### **V/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

✓ ***Date du prochain Conseil Municipal***

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 29 juin à 20h30 après la présentation proposée par le Préfet.

✓ ***Tarifs de l'Eau***

Les tarifs de l'eau vont être proposés dans les délibérations du prochain Conseil Municipal. Il est proposé d'augmenter ces tarifs pour financer les futurs travaux des réseaux d'assainissement sur Moulin et Nancroix.

Laurent TRESALLET rappelle que le prix moyen de l'eau sur le canton s'élève à 4,30 €/m<sup>3</sup> contre 2€ à Peisey Nancroix.

Gérard COLLIN observe qu'il serait logique que les tarifs sur Vallandry et Peisey Nancroix soient à peu près équivalents.

***L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.***